

Rendre visible les personnes déplacées en République démocratique du Congo

Message clés:

- Les voisins, nouveaux amis et les autorités locales forment un réseau de soutien vital pour les IDPs, mais nombreuses restent vulnérables avec leur besoin de bases non-couverts.
- Les acteurs internationaux et nationaux devraient suivre les activités et les besoins des IDPs, et intervenir auprès de celles qui manquent de réseaux de soutien social.
- L'accès au marché, au terrain et éducation sont aussi clés pour protéger les groupes les plus vulnérables

La République démocratique du Congo (RDC) orientale est le théâtre d'un conflit mettant en scène groupes armés et rebelles. En vingt ans, des millions de personnes ont été déplacées en raison du conflit. Actuellement, 776 000 personnes déplacées (IDP, « internally displaced persons ») vivent au Nord-Kivu dont 62 % d'entre elles vivent en dehors des camps (OCHA, 2016). Le Sud-Kivu a 362 000 IDPs, mais avec un plus grand pourcentage vivant en dehors des camps dû au manque de provision dans cette province (NRC 2014).

À leur arrivée dans de grandes villes comme Bukavu ou Goma, les personnes déplacées font face à des besoins urgents en termes d'hébergement, d'éducation, et d'accès aux soins et aux moyens de subsistance. Afin de mieux les soutenir et les accompagner, il est nécessaire de connaître et de comprendre leurs stratégies et leurs expériences s'agissant de répondre à ces besoins. De nombreux travaux ont souligné l'importance des liens familiaux et communautaires dans le soutien apporté aux personnes déplacées à leur arrivée en lieu sûr fournissant hébergement, scolarité des enfants, approvisionnement en nourriture ou aidant à la recherche de travail (Vincent et Sorenson 2001 ; Brun 2003 ; Dick 2002 ; Jacobsen 2002 ; Davies 2012). La présente étude apporte un éclairage sur la manière dont d'autres catégories de liens, en particulier ceux tissés avec de nouvelles connaissances et avec les autorités, jouent un rôle tout aussi important dans l'installation des personnes déplacées en milieu urbain.

Briefing paper 26

Décembre 2016



© SLRC/ Gloria Nguya

Les briefings du SLRC présentent des informations, des analyses et des recommandations stratégiques sur les questions-clés relatives aux moyens de subsistance, des services sociaux de base et la protection sociale dans des situations affectées par des conflits. Celui-ci et d'autres rapports SLRC sont disponibles sur www.securelivelihoods.org. Financé par le Gouvernement du Royaume-Uni, le Gouvernement Irlandais et la Commission Européenne.

AVERTISSEMENT : Les opinions présentées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Gouvernement du Royaume-Uni, du Gouvernement Irlandais, la Commission Européenne, SLRC, ou de nos partenaires. © SLRC 2016

Secure Livelihoods Research Consortium
Overseas Development Institute (ODI)
203 Blackfriars Road, London SE1 8NJ
United Kingdom

T +44 (0)20 3817 0031
F +44 (0)20 7922 0399
E slrc@odi.org.uk
www.securelivelihoods.org
[@SLRCtweet](https://twitter.com/SLRCtweet)

Notre étude porte sur les mécanismes de soutien aux personnes déplacées en dehors des camps, et sur l'amélioration des mécanismes en place dans les camps face aux imprévisibles fluctuations de l'aide humanitaire.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche plus vaste, placé sous l'égide du Secure Livelihoods Research Consortium visant à analyser comment les populations parviennent à préserver ou créer des conditions de subsistance pérennes au cours et à la suite d'un conflit. Ici, nous étudions les stratégies de subsistance et les mécanismes de survie adoptés par des personnes déplacées dans les zones urbaines, ainsi que leur réponse d'adaptation face aux menaces de fermeture des camps. Nous posons donc la question, comment les personnes déplacées parviennent-elles à subsister en RDC orientale ?

Identifier des personnes déplacées en RDC orientale : Participants et méthodes de recherche

Les recherches de terrain ont été conduites d'octobre 2013 à mai 2015 en RDC orientale, dans les provinces du Sud-Kivu (à Bunyakiri, Nindja, Lusenda et dans différents quartiers de Bukavu) et du Nord-Kivu (dans le camp de personnes déplacées Mugunga III à Goma). Identifier des personnes déplacées au Nord-Kivu s'est avéré aisé, car nombre d'entre elles résident dans les camps de la province. Cependant, il fut difficile, au Sud-Kivu où aucun camp n'a été établi. Par ailleurs, les personnes déplacées n'étant pas recensées en tant que groupe spécifique, il n'est pas possible d'accéder à des données à leur sujet.

Nous sommes entrés en relation avec le personnel des ONG, les prêtres et pasteurs, et les personnes d'influence à l'échelle locale ou micro-locale, ainsi qu'avec les tailleurs et les propriétaires de petits restaurants et débits de boissons des quartiers défavorisés, pour obtenir des informations sur les populations déplacées. Ces différents acteurs ayant l'habitude de rencontrer des étudiants effectuant des recherches, ils se sont montrés avenants et n'ont généralement pas imposé d'attentes (par exemple, en termes de rémunération pour leur participation).

Les données furent recueillies à travers des entretiens, des observations participatives et non-participatives et des groupes de discussion auprès de 123 personnes déplacées (45 habitants de différents quartiers de Bukavu, 41 résidents du camp Mugunga III, et 37 femmes travaillant sur les marchés de Bukavu). Au cours de nos recherches, nous avons également visité les quartiers et villages de résidence des participants, passé du temps chez eux, et accompagné leurs déplacements sur le trajet du travail. Les conversations ont porté sur leur décision migratoire, leurs préoccupations quant à la scolarisation des enfants, l'organisation des repas, les activités de subsistance et les relations avec les voisins et l'environnement d'installation.

Principales conclusions

Réseaux de soutien à Bukavu

Des travaux antérieurs ont insisté sur le rôle des liens familiaux et communautaires dans le soutien apporté aux personnes déplacées. Cependant, la plupart des personnes rencontrées à Bukavu vivent dans des quartiers défavorisés, loin de leurs familles et amis.

Les connaissances et les nouveaux amis constituent des liens importants pour les personnes déplacées en raison des formes de soutien représentées par ce type de relations. La survie de nombreuses personnes déplacées dépend de leur capacité à trouver du travail. Le voisinage représente donc une ressource majeure, car ces personnes partagent un certain nombre de caractéristiques avec leurs voisins : pauvreté, manque de compétences, et perspectives d'emploi similaires. Après avoir habité plusieurs mois chez son beau-père, Baba Atongwe a emménagé avec sa famille dans le quartier Igoki à Bukavu et était en recherche de travail. Avec l'aide de ce voisin, Atongwe est devenu coursier dans un marché.

Les réseaux des personnes déplacées s'étendent parfois jusqu'aux autorités officielles qui fournissent une aide utile et inspirent confiance dans certains domaines comme dans le logement Maman Falizi, arriva dans le quartier de Panzi sans connaître la ville, elle a été orientée par les habitants vers le bureau du chef de quartier (représentant officiel en charge des affaires du quartier). Celui-ci a hébergé Maman Falizi et ses enfants pendant plusieurs jours avant de trouver une solution à long-terme.

Des personnes déplacées font face à la violence ou ont recouru à des relations sexuelles transactionnelles afin d'établir un réseau leur permettant de subsister. Dada Louise, arriva à Bukavu depuis Shabunda, subsiste en vendant des avocats. Elle a deux enfants de pères différents. Elle a expliqué que les deux hommes l'avaient abandonnée alors même qu'ils semblaient amoureux et qu'ils lui avaient promis des faveurs comme des vêtements, un travail ou des soins de santé pour ses enfants. Même si des exemples de soutien et de solidarité sont relevés, les femmes et les jeunes filles se retrouvent en position de vulnérabilité et par honte, par peur, ou par manque de moyens, ne rapportent rarement devant la justice les cas d'abus et de violences.

Conditions de subsistance des femmes déplacées à Bukavu

De nombreuses femmes déplacées doivent assumer à la fois les tâches domestiques et les tâches de subsistance, les hommes restant souvent dans leur communauté d'origine pour surveiller leurs propriétés ou travailler dans l'agriculture. Portant deux casquettes à la fois, les femmes déplacées recourent souvent au menu commerce, car cette activité leur permet de générer un revenu journalier. Les marchés de Bukavu sont souvent décrits comme des systèmes lourdement

régulés, discriminatoires envers les personnes pauvres et vulnérables. Nous avons conduit des recherches sur quatre marchés, où nous nous sommes entretenus avec 37 femmes déplacées afin de comprendre la manière dont celles-ci négocient leurs conditions de subsistance dans cet environnement.

Il existe deux types de marchés : autorisés et non autorisés (« marchés pirates »). Les premiers sont gérés par un comité de marché nommé par la commune et la mairie de Bukavu, et sont réglementés par des réseaux de commerçants très protecteurs de leur marché et de la concurrence exercée. Les deuxièmes sont placés sous l'autorité d'un chef de quartier. Des taxes journalières, officielles et informelles, sont collectées sur les deux types de marché.

Les femmes déplacées sont largement présentes sur ces marchés officiels, où elles se chargent des travaux les moins rémunérés en tant que marchands ambulants ou commerçants installés à même le sol. Maman Nathalie habite le quartier d'Igoki et vend des produits qu'elle peut transporter, comme des sachets de sel, des petits flacons de cosmétiques ou du savon. Elle marche 45 minutes pour rejoindre le marché de Kadutu (un marché officiel) où elle ne dispose pas de poste de vente fixe lui permettant de s'asseoir mais où elle est connue des autres commerçants. De nombreuses femmes déplacées sont en mesure de travailler sur les grands marchés et de générer un revenu malgré la taille du marché et la concurrence qui s'y exerce, car elles s'adressent aux clients qui n'ont pas le temps d'entrer sur le marché pour réaliser des achats auprès des gros commerçants.

Pour pouvoir acheter à crédit et subsister, il est important d'accéder aux marchés officiels par le biais de réseaux de commerçants. Maman Noella vend de la farine en tant que marchande ambulante sur le marché de Beach Muanzi à Bukavu. Elle a pu acquérir de la marchandise à crédit après avoir payé le président du réseau de commerçants en charge du secteur farine pour en devenir membre. En tant que membre reconnue du réseau, elle a pu s'approvisionner à crédit. D'autres femmes ont des difficultés à intégrer les réseaux de commerçants et doivent s'appuyer sur les liens communautaires plus précaires. Maman Adèle achetait des avocats à crédit auprès d'un fournisseur de Beach Muanzi qui était une femme du même village (Bunyakiri). Après que cette dernière ait fait faillite, Maman Adèle a dû trouver un autre fournisseur.

Les taxes journalières sont aussi une épreuve pour de nombreuses femmes déplacées, en particulier sur les marchés non officiels. Maman Mugoli vend des légumes sur le marché de Kafundwe de la commune de Bagira. Ici, lorsqu'un



La Botte neighbourhood in Bukavu

commerçant ne parvient pas à honorer la taxe journalière, celle-ci est doublée le jour suivant. Par contraste, Maman Nelly, qui vend des légumes sur le marché officiel de Beach Muanzi, est dispensée de taxe journalière en cas de maladie, ou quand elle doit manquer un jour pour s'occuper d'un enfant malade par exemple. En cas d'imprévu, Maman Nelly doit prévenir le responsable du réseau de commerçants afin de ne pas être prélevée des taxes journalières correspondant à sa période d'absence. Des femmes IDPs peuvent échapper à payer les taxes journalières en situation de vulnérabilité, mais d'autres comme Maman Mugoli ne le peuvent pas.

De manière récurrente, les femmes interrogées ont expliqué disposer d'une fenêtre de temps limitée pour demander de l'aide aux voisins, aux autorités ou aux responsables des marchés, aide qui leur est accordée en tant que personnes déplacées récemment arrivées. Passé un certain délai, elles sont tenues de s'en sortir seules, sans demander d'autres faveurs. Ainsi, la situation d'une personne déplacée en zone urbaine peut s'avérer plus facile à vivre dans les premiers temps que par la suite, les épreuves subséquentes devant être relevées sans soutien.

Groupes de personnes déplacées du camp Mugunga III

Au Nord-Kivule soutien apporté à ces personnes s'organise autour des camps où elles sont considérées comme des personnes vulnérables, ayant besoin d'aide essentielle comme un logement.

Mais les autorités locales voient les camps de personnes déplacées comme un problème, les accusant d'être source d'insécurité dans certains quartiers de Goma. La démolition

subite d'un camp de Kiwanja, le 5 décembre 2014 suivant l'autorisation par le gouverneur du Nord-Kivu, a fait naître des inquiétudes chez les personnes déplacées et chez les acteurs humanitaires, qui considèrent qu'un délai doit être accordé à la réinstallation des personnes déplacées en amont de la fermeture d'un camp. Ces acteurs humanitaires soutiennent que le 2 décembre 2014, le gouverneur du Nord-Kivu a demandé à 2 300 personnes déplacées de quitter le camp de Kiwanja. Le 3 décembre, ces dernières ont été expulsées de force avec ordre de retourner dans leur village ou de trouver un logement dans le quartier.¹

Après les événements de Kiwanja, le camp Mugunga III est entré dans la ligne de mire du gouvernement provincial. Dans le cadre de nos recherches, cette situation a été l'opportunité d'entrer en relation avec 41 personnes déplacées, afin de mieux comprendre leur vie au sein du camp et leur réaction face à la menace de fermeture. Après la fermeture du camp, nous avons également rendu visite aux personnes interrogées dans leurs nouveaux logements.

Malgré leur statut de résidents d'un camp, de nombreuses personnes déplacées sont en mesure d'acquérir un terrain à Goma. Papa André est arrivé de Rutchuru au camp Mugunga III en 2012. Fin 2013, il a acquis un terrain dans le quartier de Mugunga avec l'aide d'un collègue travaillant dans un bar de Goma, qui a joué l'intermédiaire entre le propriétaire du terrain et Papa André. À l'instar de Papa André, nombreuses personnes déplacées préfèrent acheter un terrain à Goma plutôt que de retourner à la campagne où les litiges fonciers dans leurs villages d'origine sont fréquents. Certaines de ces personnes ont réussi à trouver un moyen de subsistance pour rester à Goma.

Si les autorités de Goma sont en mesure d'allouer des parcelles de terre, la multiplicité des acteurs constitue un obstacle majeur en la matière. Baba Emil, originaire du territoire de Masisi, est arrivé au camp Mugunga III en 2011. Il a acquis une parcelle de terre en payant le chef de groupement qui était également chef du foncier. Au cours de l'entretien, Baba Emil a indiqué être en conflit avec un autre homme se déclarant propriétaire de la même parcelle. Cet homme dispose de titres de propriété signés de la main d'un autre chef. Ce type de litige, dont plusieurs occurrences ont été signalées au cours de nos recherches, est révélateur de conflits d'autorité en matière foncière à Goma, les personnes déplacées étant particulièrement vulnérables dans ce contexte. Au total, vingt participants à l'étude ont acquis des terres par le même procédé, et disposent de titres de propriété peu fiables.

Certaines personnes déplacées ont démontré une grande expérience de la vie dans les camps, et ont anticipé la fermeture de Mugunga III en accédant à la propriété à l'extérieur. Maman Esther, originaire de Rutchuru, a rejoint un camp du centre de la région en 2006. En 2009, elle a emménagé au camp de Kanyatruchinya dans le centre de

1. <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=49531>

Nyragongo, avant de rejoindre le camp Mugunga III en 2012. Maman Esther a fait mention des différents rôles qu'elle a occupés au sein des camps par le passé, en premier comme présidente d'une association en charge du savon et de la maçonnerie, et ensuite référente en matière de violences sexuelles et basées sur le genre, puis membre d'un service d'hygiène. Elle loue une maison dans le quartier Office de Goma depuis 2013.

Conclusions et recommandations

Notre analyse des conditions de subsistance des personnes déplacées en zone urbaine (à Goma et Bukavu) montre que les voisins, les nouvelles relations et les autorités locales jouent un rôle clé dans l'accès au logement, aux activités génératrices de revenu et à d'autres formes de soutien pour les personnes déplacées vivant dans les quartiers défavorisés.

Néanmoins, malgré la solidarité sociale dont les personnes déplacées peuvent bénéficier, la plupart d'entre elles restent en situation de vulnérabilité, nombre de leurs besoins restant sans solution, en particulier à l'issue de la période d'installation initiale. Les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables : le manque d'opportunités et les exigences de survie peuvent les exposer à des abus et les pousser à s'engager dans des relations sexuelles transactionnelles ou les condamner à la rue lorsque leurs droits de propriété ne sont pas formellement garantis.

Afin de mieux soutenir les personnes déplacées en RDC orientale, nous émettons les recommandations suivantes à l'adresse des acteurs internationaux, humanitaires et congolais :

- Toute forme d'assistance aux personnes déplacées doit tenir compte de leurs propres stratégies de progression du statut de migrant à une installation définitive en ville. À cette fin, un suivi étroit des activités, des situations de vulnérabilité et des besoins des personnes déplacées est nécessaire.
- Les liens communautaires qui permettent aux personnes déplacées de s'intégrer dans leur nouvel environnement sont essentiels à leur subsistance. Il est toutefois important de proposer une assistance aux personnes qui ne disposent pas de tels liens ni des avantages associés.
- Dans les villes, la gestion des droits de propriété relatifs aux terres acquises par les personnes déplacées et les autres résidents défavorisés doit devenir plus transparente.
- La vulnérabilité des jeunes filles doit être prise en compte, et une assistance doit leur être proposée, en particulier s'agissant de la prévention des grossesses précoces et d'autres formes d'abus.
- Un soutien sous forme de crédit à l'achat de marchandises est susceptible d'aider les femmes déplacées à accéder aux marchés et à assurer leur subsistance économique tout

en prenant soin de leur famille. Une telle forme de soutien bénéficierait tout autant aux autres résidents défavorisés des zones urbaines.

- Les fermetures de camps devraient être planifiées à l'avance, de manière à permettre aux personnes déplacées de se préparer et de se protéger.

Auteur : Gloria Nguya

Les droits de propriété aux terres doivent être transparents

Credit: SLRC/Gloria Nguya



References

Brun, C. 2003. *Finding a place: Local integration and protracted displacement in Sri Lanka*, Thèse Dr. Polit, Norwegian University of Science and Technology Trondheim.

Davies, A. 2012. *IDPs in host families and host communities: Assistance for hosting arrangements*. En ligne : http://sheltercentre.org/sites/default/files/unhcrdavies_host_families.pdf [accès le 28/01/13].

Dick, S. 2002. *Liberians in Ghana living without humanitarian assistance* UN High Commissioner for Refugees (UNHCR).

Jacobsen, K. 2002. « Livelihoods in conflict. » *International Migration* 40 (5) (2).

NRC. 2014. *Living conditions of displaced persons and host communities in Goma, DRC*. Norwegian Refugee Council.

OCHA. *Democratic Republic of the Congo: Internally displaced people and returnees (as of 30 September 2016)*. United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs 2016. Disponible en ligne : https://www.humanitarianresponse.info/fr/system/files/documents/files/rdc_personnes_deplacees_internes_et_retournees_au_30092016_en.pdf.

Vincent, M., et B. R. Sorenson. 2001. *Caught between borders: response strategies of the internally displaced*. Pluto Press.